



REVUE DE PRESSE

14 juin 2024

# La résistance s'organise rue Grenette avec les Défenseurs de Lyon

Réunis sous la bannière commune "collectif des Défenseurs de Lyon", habitants, représentants d'associations de commerçants ont organisé ce jeudi matin leur première mobilisation rue Grenette. Pour dire leur ras-le-bol et leur refus de « voir Lyon progressivement fermée à tous les usages et à tous les usagers ». Dans leur viseur, le projet d'apaisement de la Presqu'île développé par la Ville et la Métropole de Lyon.

C'est une première mobilisation. Et elle est « à la hauteur de la déception ». Rassemblés rue Grenette ce jeudi 13 juin, les adhérents du Collectif des Défenseurs de Lyon ont clairement affiché la couleur. « Stop à la fermeture de Lyon » peut-on lire sur une banderole. « Lyon rentre en résistance », clament-ils demandant « la suspension immédiate de tous les travaux sur le point de commencer à Lyon ».

## « La situation est inédite »

Seront-ils entendus ? Ils espèrent, en tout cas, une rencontre entre les élus de la Ville et de la Métropole pour exposer demandes et propositions.

## « Nous avons été élus pour cela », répondent les Verts

Du côté des collectivités, on préfère parler d'une « nécessaire adaptation de la Presqu'île aux enjeux du moment que connaissent toutes les villes », comme le souligne Émeline Baume, vice-présidente de la Métropole en charge des questions économiques.

## « Les périodes de travaux sont inconfortables »

Son collègue élu à la Ville de Lyon en charge des Mobilités, Valentin Lungenstass ne dit pas autre chose en parlant d'une transformation de ville : « Nous avons été élus pour cela. » Et pas question, poursuit-il, d'exclure la voiture, « elle y sera toujours demain, il y a pour cela des grands axes et des parkings en Presqu'île. » Réagissant par rapport à « la colère qui s'est exprimée ce

Le lieu n'est évidemment pas le fruit du hasard. Fermée à la circulation depuis quelques jours, cette traversée Est Ouest de la Presqu'île serait l'emblème de cette fermeture qu'ils redoutent. Actuellement en travaux, cet axe ne sera rouvert qu'aux seules lignes de bus.

Collectifs de riverains, de commerçants, représentants d'association ou d'entreprise, habitants ont, tour à tour, pris la parole au son du tambour. Non sans rappeler en préambule que « la situation est inédite » et que « jamais la ville de Lyon n'a connu autant de contestations, de cris d'alerte et de recours déposés contre des aménagements publics jugés dangereux ou inadaptés ». Et de voir dans « le projet de transformation de la ville », une « exclusion » de la voiture « sans proposer d'alternative à l'échelle de l'agglomération lyonnaise ».

## « J'aimerais qu'ils voient notre vie »

« Nous n'avons de cesse d'alerter sur l'incohérence du projet et nos difficultés sont ignorées », lance Johanna Benedetti, présidente de l'association My Presqu'île. « On est très favorable à un projet d'apaise-

[jeudi] matin », la vice-présidente poursuit : « Nous en avons pleinement conscience, les périodes de travaux sont inconfortables pour tous. » Mais « après cette période désagréable, on aura un mieux », ajoute Émeline Baume. Elle rappelle également quelques obligations : celle qui vise à « garantir la logistique », faire en sorte que « les salariés puissent venir travailler » et que « les habitants et touristes puissent circuler de manière sécurisée ».

C'est important de dire que « notre parti pris, c'est de garantir la prospérité économique de la zone centre. L'indicateur que l'on regarde, c'est le pourcentage d'indépendants par rapport aux chaînes » Et de rappeler aussi l'importance de l'attractivité de la zone Presqu'île.



Réunis rue Grenette, à hauteur du quai Saint-Antoine, les porte-parole du collectif sont venus exposer leurs arguments au son du tambour. Photo Aline Duret

ment du centre-ville », ajoute-t-elle, navrée, à l'image de son entourage, de voir leurs propositions sans réponses. Opposés à « une piétonnisation intégrale de la Presqu'île, ils tiennent à « la liberté de circuler en ville quelque que soit son mode de mobilité ». Partisans d'une pié-

tonnisation partielle, ils ne l'imaginent pas « sans prise en compte de la vie quotidienne des habitants et des usagers ».

« J'aimerais sincèrement qu'ils voient notre vie », lance l'une des commerçantes présente, déplorant déjà une baisse de son chiffre d'affaires. Par-

« Nous n'avons de cesse d'alerter sur l'incohérence du projet et nos difficultés sont ignorées »

lant d'aménagements cohérents, ils évoquent des transports en commun adaptés, un accès facilité à des parkings et des places de stationnement, des places de livraison, de nouvelles solutions de livraison à domicile...

Une pétition est en route signale Alexandra Le Creff représentante des commerçants de la rue Grenette. Elle rassemble 3 300 signatures ; l'objectif est d'atteindre le chiffre de 10 000 d'ici la fin du mois de juin. Au nom des commerçants de la rue Émile-Zola, Mathieu Bruel rappelle que cette démarche est « apolitique », tandis que Christophe Cédât annonce l'organisation « d'un mûchon de la résistance » jeudi 20 juin à 18 heures, pour dire non aux bouchons liés à la fermeture de Lyon. Et des actions, prévoient-ils, il y en aura d'autres.

● Aline Duret

## Apaisement de la Presqu'île : il n'y a pas que des oppositions... bien au contraire

Le projet "Presqu'île à vivre" présenté par la Ville, la Métropole et Sytral Mobilités repose sur deux points principalement. La transformation progressive d'espaces publics comme le nord de la rue de la République sur lequel les bus ne passeront plus et la rue Grenette que l'on souhaite « apaisée », fermée à la circulation automobile et réservée aux transports en commun. Avec la mise en place d'une Zone à trafic limité, le secteur entre Bellecour et Hôtel de ville sera réservé aux riverains et usagers, et exclura la circulation de transit.

Des orientations que saluent les membres de La rue est à nous Lyon, regroupant plusieurs structures telles Action justice climat à Lyon, Greenpeace, La Ville à Vélo. En gros,

un millier de personnes, précise Clément Drogat Landré, au nom du collectif, favorables à ce projet et désireuses de se faire entendre. Ici, point d'inquiétudes. « Depuis la fermeture de la rue Grenette, la catastrophe annoncée n'est pas venue », avance celui pour qui la requalification est « un point incontournable du projet d'apaisement de la Presqu'île, important dans le dispositif de piétonnisation totale de la rue de la République ».

## Diminution de la pollution

L'idée est bien de « rééquilibrer l'espace public » en « encourageant d'autres modes de déplacement ». Et de développer des arguments qui rendent cette orientation « indispensable » : une dimi-

nution des pollutions de l'air et sonore, de manière à faire revenir les flâneurs et ceux qui fréquentent la Presqu'île. « Le fait de réduire la place de la voiture profite aux commerçants, cela va dynamiser les activités du quartier contrairement à ce que l'on peut entendre », poursuit-il.

Un aménagement qui n'empêche pas d'aller en Presqu'île en voiture via le tunnel de la Croix-Rousse ou en traversant Perrache et Bellecour. « L'objectif est bien de lutter contre le trafic de transit », précise Clément Drogat Landré. « Déjà, la grande majorité des gens qui vont en Presqu'île le font autrement qu'en voiture », constate-t-il. D'où la nécessité aussi, de développer des alternatives dans la Métropole.



# De plus en plus de tags sur la statue flambant neuve de la place Bellecour

Il n'est pas un jour sans que l'on constate l'apparition de nouveaux graffitis sur le socle de la statue équestre de Louis XIV. « Jusqu'à quand », s'interroge ce Lyonnais, devant le monument alors qu'au lendemain de l'inauguration de la statue rénovée, de nombreuses voix s'élevaient pour s'inquiéter de l'absence de protection.

Il est effaré. Devant la statue de la Place Bellecour, ce Lyonnais n'en revient pas. Il s'indigne de voir « ce vandalisme, alors que la statue venait d'être totalement refaite. » Il dit : « Qu'on rouspète et qu'on manifeste, oui. Qu'on dégrade, c'est non. » Une nouvelle fois, le socle sur lequel le roi Soleil et son cheval sont installés a fait les frais de dégradations. Il y avait eu des inscriptions ta-



Le socle de marbre blanc a encore été tagué. Photo Michel Nielly

guées en lettres noires, lors de la manifestation samedi en soutien à la Palestine. Un drapeau palestinien avait été dessiné à la bombe rouge et verte.

Ce dimanche, un professionnel semblait occupé à faire disparaître ces graffitis. C'était sans compter ceux qui avaient été laissés dans la nuit de samedi à dimanche.



Ce dimanche, un professionnel faisait disparaître certains graffitis. Photo Michel Nielly

Des codes postaux bleus, énormes ont été tracés sur l'inscription en lettres dorées. « 69 100 », « La Fermand », « 69 200 », « 69 120 », « SHRKO »...

## Inquiétudes

« Jusqu'à quand ça va durer », demande le Lyonnais, dégoûté de voir le patrimoine dégradé.

Pour mémoire, la réhabilitation qui avait duré plusieurs mois avait coûté la bagatelle de 1,4 million d'euros, financé en majeure partie par la Métropole.

Lorsque la statue avait été libérée de ses palissades, bon nombre d'associations locales s'étaient interrogées pour savoir de quelle manière serait protégé des tags, le socle flambant neuf de la statue équestre de Louis XIV. Une inquiétude relayée par le maire du 2<sup>e</sup>, Pierre Oliver qui pointait du doigt le manque d'anticipation. « On ne peut pas compter sur le civisme des gens.

Il faut protéger l'œuvre », termine le Lyonnais.



# Faut-il un périmètre de sécurité autour de la statue de la place Bellecour ?

La question du barriérage s'était posée lors des travaux de restauration de la statue équestre. Une option écartée, à l'époque, qui revient sur le devant de la scène alors que la sculpture est la cible des tagueurs. En attendant, la Métropole, propriétaire de l'œuvre, a porté plainte pour vandalisme.

Il fait grise mine Louis XIV sur son cheval alors qu'il vient juste d'être restauré. Son socle, tagué et dégradé à plusieurs reprises depuis qu'il a été rendu à la vue des Lyonnais, pourrait bien lui faire honte comme il suscite l'indignation des habitants. Nettoyée à grands coups de peinture blanche qui ne parviennent pas totalement à camoufler les stigmates des graffitis, la pierre de marbre devrait être restaurée de manière plus approfondie, par la Métropole de Lyon, propriétaire de la sculpture, à la demande, dit-on, de la Ville de Lyon. Selon nos informations, la Métropole a déposé plainte pour vandalisme. « On le fera à chaque fois », assure-t-on dans l'entourage du président, Bruno Bernard, qui condamne une nouvelle fois ces actes de vandalisme et appelle au civisme.



Le socle de la statue de Louis XIV fraîchement rénovée place Bellecour à Lyon est exposé au vandalisme. Photo Maxime Jegat

## ● Un gardien jour et nuit devant la statue ?

Les enquêtes aboutiront-elles ? En tout cas, les images des caméras de vidéosurveillance, présentes sur la place, pourraient parler. Faut-il en installer d'autres, comme le demande Pierre Oliver, maire LR du 2<sup>e</sup> arrondissement : la couverture des lieux serait presque totale, très utilisée lors des manifestations. Alors quoi ? Faut-il mettre un gardien jour et nuit devant la statue ? La Métropole, en lien avec la préfecture et la ville de Lyon, a acté de renforcer la

surveillance du site, par la présence de policiers municipaux et nationaux. On dénonce le manque d'anticipation.

Pour autant, la question de la dégradation avait été abordée lors des travaux. Dans un premier temps, il avait été envisagé la possibilité d'installer sur le socle un revêtement anti-tag. Une solution non retenue par l'Architecte des bâtiments de France, qui craignait l'altération de la pierre.

## ● Une grille de 3 mètres de haut ?

Quant au barriérage, la chose a bien été discutée lors de la réhabilitation. Mais cette option a, elle aussi, été écartée. Une grille d'une hauteur d'1,20m ? Peu efficace quand on voit la capacité de certains à grimper sur les toits pour taguer le haut des façades. Une grille de 3 mètres de haut ? La vue sur la statue aurait été gâchée, a-t-on jugé à l'heure des choix. « On le voit, le barriérage n'est pas la solution. Le choix qui a été fait a été de reconstituer à l'identique la statue telle que les Lyonnais la connaissent. Maintenant, on ne s'interdit rien. Il faudra voir comment la situation évolue », confie-t-on encore dans l'entourage du président Bruno Bernard.

## ● Un mur de verre comme autour de la Tour Eiffel ?

De là à imaginer la création d'un périmètre de sécurité autour du monument qui rendrait impossible l'accès au parvis de la statue équestre : à Paris, c'est le choix qui a été fait lorsque pour protéger la tour Eiffel, une cloison de verre de 500 mètres de long avait été érigée. C'était en 2018, pour des raisons de sécurité, dans un contexte post-attentats.

● T. V.

## La statue de Louis XIV bientôt protégée par des barrières ? La Ville de Lyon y réfléchit

Après la succession de tags sur le socle de la statue de Louis XIV place Bellecour, la Ville de Lyon a expliqué étudier toutes les solutions pour protéger au mieux l'édifice.

Trois semaines après avoir été officiellement rendue aux Lyonnais et Lyonnaises, la statue équestre de Louis XIV n'en finit plus d'être au centre de l'actualité à Lyon. Tagué à plusieurs reprises depuis qu'il a retrouvé son emplacement au centre de la place Bellecour, le socle de la statue est devenu un sujet à débat politique.

**Lire aussi :** [La statue de Bellecour taguée pendant le rassemblement en soutien au peuple palestinien](#)

Après avoir été interpellé par l'opposition, Pierre Oliver en tête, la mairie de Lyon a réagi ce vendredi par la voix de Sylvain Godinot, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire de Lyon en charge du patrimoine culturel de la ville. "Premièrement, on veut dire que la Ville condamne fermement ces tags qui sont absolument inacceptables" débute l'écologiste.

*"On comprend l'émotion autour de ces tags"*

**Sylvain Godinot, 2ème adjoint au maire de Lyon en charge du patrimoine culturel**

Avant de poursuivre : "Cette statue est un symbole et un emblème de Lyon. Elle fait partie du bien commun de tous les Lyonnais. On comprend l'émotion qu'il y a autour de ces tags" complète Sylvain Godinot pour faire écho notamment à la [pétition lancée par un habitant et à la lettre ouverte adressée à Grégory Doucet](#) pour lui demander de prendre en compte ce "fléau des dégradations" qui touche notamment la statue équestre de Louis XIV.

vant de poursuivre : "Cette statue est un symbole et un emblème de Lyon. Elle fait partie du bien commun de tous les Lyonnais. On comprend l'émotion qu'il y a autour de ces tags" complète Sylvain Godinot pour faire écho notamment à la [pétition lancée par un habitant et à la lettre ouverte adressée à Grégory Doucet](#) pour lui demander de prendre en compte ce "fléau des dégradations" qui touche notamment la statue équestre de Louis XIV.



# Stationnement : la nouvelle tarification, ça démarre ce mardi

Votée au conseil municipal du 21 mars, la nouvelle tarification progressive du stationnement est mise en place ce mardi 11 juin. Elle prend en compte la situation familiale, le poids à vide et la motorisation des véhicules. La volonté des écologistes est d'encourager l'usage de véhicules moins polluants et encombrants pour l'espace public.

La nouvelle tarification progressive du stationnement est composée de trois catégories différentes : « réduit », « standard » et « majoré ». Ces trois tarifs concernent à la fois le stationnement résidentiel et le stationnement ponctuel payé au temps passé. Le système de paiement ne change pas : horodateur, abonnement annuel ou application mobile et là nouvelle grille s'applique logiquement pour les résidents lors de la prise habituelle d'un nouveau ticket (journée, semaine, mois).

## Les véhicules lourds prennent cher

Les véhicules thermiques à partir de 1 525 kg et hybride rechargeable à partir de 1 900 kg et électrique à partir de 2 100 kg échappent d'un tarif majoré à 45 € par mois (5 € par jour, 12 €). Ce tarif majoré prend en compte l'impact global des véhicules sur l'environnement et l'occupation du domaine public, deux critères retenus par l'État lors de la création du malus poids sur les voitures neuves en 2021.

Fixé à 1 800 kg en ordre de marche, le seuil vient d'être abaissé dans le cadre du projet de Loi de Finances (PLF) 2024 en passant à 1 600 kg en ordre de marche, soit un poids à vide de 1 525 kg. Quant aux amendes pour les grosses voitures, elles grimpent à 80 €, en tête du palmarès des villes les plus chères de France.

## Un tarif réduit à 15 € par mois

Le tarif réduit concerne les Lyonnais aux revenus modestes, quel que soit leur véhicule (tarif réduit solidaire), les familles lyonnaises avec 3 enfants ou plus, quel que soit leur véhicule (tarif réduit familial), les voitures dont le poids est inférieur à 1 000 kg à

vide, la majorité des voitures électriques jusqu'à 2 100 kg. Il s'élève à 15 € par mois (2 € par jour, 5 € par semaine).

Le tarif standard à 30 € par mois (3 € par jour, 8 € par semaine), s'adresse à un véhicule thermique entre 1 000 et 1 525 kg, un véhicule hybride rechargeable entre 1 000 et 1 900 kg.

## Une tarification progressive

Elle prend en compte la situation financière et familiale des résidents. Les familles nombreuses (3 enfants à charge ou plus) et les résidents aux plus faibles revenus (tranches 1 à 3 du quotient familial municipal), soit actuellement un revenu fiscal de référence par part par an inférieur à 13 800 € bénéficieront automatiquement d'un tarif solidaire et familial à 15 € par mois au lieu de 20 € par mois aujourd'hui. Ce tarif solidaire et familial passe à 15 € par mois, au lieu de 20 € par mois aujourd'hui.

## Une tarification visiteurs

Selon le type de véhicule, la tarification horaire pour les visiteurs varie de 1 € l'heure à 35 € les 10 heures (réduit), 2 € à 55 € les 10 h (standard), 3 € à 80 € les 10 h (majoré). La répartition des véhicules est estimée à 20 % (tarif réduit), 65 % (standard) et 15 % (majoré).

## Un dispositif pour les professionnels

La Ville prévoit un dispositif pour les professionnels de soins, services et travaux aux domiciles des Lyonnais et entreprises lyonnaises.

Les métiers de dépannage bénéficient d'un abonnement annuel avec tarif unique de 200 à 300 € par an, selon la taille de la flotte, le type de véhicule. Pour faciliter les interventions des artisans du BTP (travaux de plâtrerie, isolation des bâtiments, peinture, sols...), le dispositif pro chantier obtient un abonnement annuel de 550 à 700 € selon la taille de la flotte et le type de véhicule.

Enfin, les artisans-commerçants (boulangers, pâtisseries, traiteurs, commerces de détail alimentaire en magasin spécialisé, fabricants de meu-



Le système de paiement ne change pas : horodateur, abonnement annuel ou application mobile. Photo d'archives Richard Mouillaud

## Trois nouvelles tarifications pour le stationnement à Lyon à partir du 11 juin 2024

<b>Tarif réduit</b>	Véhicule jusqu'à 1 000 kg ; véhicule électrique jusqu'à 2 100 kg ; famille nombreuse ; revenus modestes
<b>Tarif standard</b>	Véhicule thermique entre 1 000 et 1 525 kg ; véhicule hybride rechargeable entre 1 000 et 1 900 kg
<b>Tarif majoré</b>	Véhicule thermique à partir de 1 525 kg ; véhicule hybride rechargeable à partir de 1 900 kg ; véhicule électrique à partir de 2 100 kg

### Une tarification progressive pour les résidents

<b>15 € par mois</b> 5 € par semaine 2 € par jour	<b>30 € par mois</b> 8 € par semaine 3 € par jour	<b>45 € par mois</b> 12 € par semaine 5 € par jour
---	---	--

### De nouveaux tarifs à l'heure pour les visiteurs

	Tarif réduit	Ancien tarif Tempo	Tarif standard	Ancien tarif Presto	Tarif majoré
1h	1 €	1 €	2 €	2 €	3 €
2h	3 €	3 €	6 €	11 €	9 €
4h	12 €	16 €	14 €	29 €	21 €
7h	18 €	25 €	26 €	47 €	39 €
10h / FPS	35 €	35 €	55 €	60 €	80 €

FPS : Forfait post stationnement

bles, horlogers...) ont un tarif spécifique réservé à un seul véhicule de la catégorie N1 (utilitaire léger de moins de 3,5 tonnes) de 2 ou 3 € par jour, 12 ou 15 € par semaine, 50 à 60 € par mois selon le type de véhicule.

## Un simulateur sur lyon.fr

Un simulateur est accessible à tous sur le site internet de la Ville de Lyon qui permet de savoir à quel tarif correspond son véhicule. Il suffit de cocher « forfait résident » ou « ti-

cket horaire » et introduire le numéro de plaque d'immatriculation. En cas de famille nombreuse (3 enfants ou plus), il faut fournir le quotient familial, le revenu fiscal de référence et le nombre de

# Un automobiliste blesse grièvement une cycliste quai Tilsitt

Information *Le Progrès*. Une étudiante se trouve entre la vie et la mort après avoir été fauchée mardi soir dans le centre de Lyon par un conducteur en état d'ivresse.

Un dramatique accident de la circulation s'est produit tard dans la soirée de ce mardi 11 juin, quai Tilsitt à Lyon (2<sup>e</sup>) où une jeune cycliste a été fauchée par un automobiliste roulant à vive allure, a appris *Le Progrès* ce jeudi. La victime, une étudiante de 20 ans, originaire de Grenoble et habitant Lyon (2<sup>e</sup>) a été hospitalisée dans un état critique et l'automobiliste a été présenté ce jeudi au parquet.

Vers minuit, le conducteur d'une Peugeot 208 s'est engagé à vive allure sur le quai de Saône reliant Bellecour à Perrache, où la vitesse est limitée à 30 km/h. Selon des témoins, il circulait dans la voie réservée aux vélos et aux bus et a raté le virage du quai Tilsitt. Perdant le contrôle de sa voiture, il a percuté un panneau de signalisation, puis



La cycliste a été fauchée dans le couloir bus vélos du quai Tilsitt. Photo d'archives Nadine Micholin

un arbre avant de faucher une jeune fille, qui circulait sur un Vélo'v en direction de Perrache sur la voie cyclable. Sous la violence du choc, la cycliste a été projetée à trente mètres. La 208 a ensuite percuté un bloc de béton avant de s'immobiliser sur le trottoir opposé, soit une centaine de mètres après le premier impact, ce qui témoigne de la vitesse au moment de l'accident.

Prise en charge par les pom-

piers et le SAMU, la cycliste a reçu des soins pendant une trentaine de minutes, avant d'être transportée à l'hôpital où, ce jeudi, son état inspirait les plus vives inquiétudes.

## Il avait consommé de l'alcool

Légèrement blessé dans l'accident, le conducteur de la voiture a été interpellé sur les lieux de l'accident et le dépistage d'al-

cool a révélé une alcoolémie supérieure à 1,5 g/l. Il a été placé en dégrèvement avant d'être entendu dans le cadre d'une garde à vue. Inconnu des services de police, cet homme de 33 ans, habitant Sainte-Foy-lès-Lyon et qui travaille dans un grand groupe d'assurances, a été déféré ce jour, en vue d'une ouverture d'information.

L'axe sur lequel s'est produite la collision est connu pour être accidentogène. C'est à son extrémité sud, sur le quai Maréchal Joffre, que deux adolescents, Iris et Warren, qui circulaient sur une trottinette ont été tués le 22 août 2022 par une ambulance. Quelques mois plus tôt, le 11 mars 2022, un homme de 62 ans a trouvé la mort quai Tilsitt, après avoir perdu le contrôle de son scooter en essayant d'éviter une cycliste. Plus récemment, dans la nuit du 1er au 2 janvier, cinq personnes ont été blessées, dont un gravement, dans une voiture dont le conducteur sans permis a perdu le contrôle quai Tilsitt.

● C.M.

## Un secteur qui fait couler beaucoup d'encre

Il y a quelques semaines, les mères d'Iris et Warren avaient interpellé la Ville de Lyon et la Métropole, dénonçant, dans une lettre ouverte intitulée « Combien de morts voulez-vous encore ? », la dangerosité des conditions de futurs drames, en connaissance de cause.

Je vous tiens désormais pour responsables du danger qui pèse sur tous les Lyonnais », avaient-elles écrit, pointant des aménagements comme les couloirs bus-vélo. Là où Iris et Warren ont été tués, là où l'accident de ce mardi s'est produit, avec à chaque, des automobilistes roulant à vitesse excessive dans ces couloirs.



# paroles de nouveaux arrivants

Mardi soir, Pierre Oliver, maire (LR) du 2<sup>e</sup>, entouré d'élus et de Edith Thord, présidente de l'équipe locale d'Accueil des villes françaises (AVF), partenaire de l'événement, a accueilli cinquante nouveaux arrivants, place de la Bourse, sur la terrasse du bar-restaurant Le Cintra. Discussions, petit mot de bienvenue, présentation des attributions de chacun « car on a l'esprit village dans cet arrondissement où tout est fait pour vous aider » a assuré le maire. Beau temps, buffet froid, les conditions étaient réunies pour que quelques-uns donnent les raisons de leur installation dans le 2<sup>e</sup>.

## ► Bernard



Bernard Rivron. Photo J. Garavel

« J'habitais à Villeurbanne et les aléas de la vie m'ont obligé à déménager chez mon fils qui avait un appartement disponible à Confluence, non loin de la Darse. Ne plus faire l'entretien d'une maison me convient très bien. Confluence est un beau compromis de ville nouvelle avec une belle mixité où jusqu'à présent, tout le monde vit en harmonie. »

## ► Huang Yuan



Huang Yuan et sa fille Sofia. Photo Jean Garavel

« En 2018, nous avons acheté un appartement qui répond aux nouvelles normes environnementales, rue Claudius-Collonge dans le quartier de Perrache-Confluence, qui nous plaît beaucoup. Nous voulions que notre fille Sophia étudie en France et nous souhaiterions qu'elle intègre l'école internationale de Gerland dès le CM2. »

## ► Béatrice Araud



Béatrice Araud et son compagnon. Photo Jean Garavel

« Auparavant, j'habitais dans le 6<sup>e</sup> et je souhaitais déménager. Je me suis installée dans le 2<sup>e</sup> car j'ai trouvé un appartement rue Franklin. Celui-ci comporte presque tous les critères que je recherchais. Résider dans un quartier très vivant, disposant de rues accueillantes et de nombreux commerces va me changer la vie. »

## ► Monique



Monique Reichert. Photo Jean Garavel

« Après Marseille, depuis deux jours, j'habite quai Saint-Antoine. Au cours de ma carrière de pharmacienne, je donnais des cours et je suis souvent venue à Lyon. À 75 ans, je veux vivre à la lyonnaise, découvrir les quartiers. Le matin, je monte à Fourvière. J'adore passer la journée sur des sites comme le théâtre gallo-romain qui est extrêmement bien conservé. »

## ► Alexandre



Alexandre et Olya, sa compagne. Photo Jean Garavel

« Après un concours, j'ai été muté à l'Université Lyon 2, où je suis chef de service. Ma compagne travaillant à Paris, nous nous sommes installés près de la gare de Perrache pour faciliter nos déplacements. Tout concorde. Nous sommes ravis de résider dans un quartier à l'ambiance sympathique et disposant de tout à proximité. »

## Histoire locale

### LYON

# D'où sort ce pilier en pierres qui se dresse place de la Paix ?

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire du pilier de la place de la Paix, sur les pentes de la Croix-Rouge. Dressé au bas de la rue Terme, ce monument en pierres à l'amorce d'une arche demeure l'unique vestige visible du couvent des Carmes des Terreaux.

Retrouvé en 1995, pendant la démolition des immeubles de l'îlot de la paix, jugés trop vétustes, un pilier en pierres se dresse désormais sur la place, au pied de la rue Terme. Selon les plans de l'époque, ce vestige semble être une infime partie de l'ancien couvent des Carmes, édifié dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Ce bâtiment s'étendait de la rue Terme à la rue Flan-drin, et de la rue d'Algérie à la rue Sergent Blandin.

L'ordre mendiant des Carmes, né au XIII<sup>e</sup> siècle, s'ins-

taillait à Lyon en 1291. Originaires de Syrie, cette communauté masculine, dite du Mont Carmel, a été fondée au pied de la montagne où le prophète Elie s'était retiré.

#### Le couvent des Carmes

En 1303, ils sollicitent, auprès de l'archevêque de Lyon, l'autorisation d'acheter un emplacement pour construire leur monastère. Les Carmes obtiennent un lotissement au faubourg Saint-Vincent et construisent leur couvent.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, un incendie détruit le cloître du couvent. Les religieux le rebâtissent quelques années plus tard sur l'ancien cimetière. Il devait certainement se situer sur la place de la Paix, à l'emplacement des immeubles qui subsistent encore aujourd'hui. Le pilier que les Lyonnais contemplent depuis 1995 proviendrait du cloître et daterait alors du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le monastère n'a pas survécu

à la Révolution. Les bâtiments sont d'abord utilisés par des services administratifs, puis sont vendus en 1792, partagés en trois lots. Des maisons et des immeubles ont été construits directement sur les vestiges du couvent.

#### Le pilier de la Paix

Au XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la construction d'une maison sur l'actuelle place Tobie Robatel, les ouvriers ont découvert des mosaïques et une rangée de colonnes à quatre mètres de profondeur. Les autorités de l'époque ont refusé de garder ces témoins du passé jugés sans intérêt. Seule trace visible du Couvent des Carmes, le pilier de la Paix, rappelle cet épisode de l'histoire de Lyon.

L'époque médiévale a vu fleurir de nombreux édifices religieux dans le quartier Saint-Vincent. La plupart ont disparu sous la Révolution.

● De notre correspondante Julie Bordet



Ce pilier en pierres qui se dresse sur la place, au pied de la rue Terme serait une infime partie de l'ancien couvent des Carmes, édifié dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Photo Archives Le Progrès